

Autorité cantonale de surveillance des fondations
et des institutions de prévoyance

Publication du rapport annuel 2012

Genève, le 12 septembre 2013 – L'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP), qui surveille plus de 800 fondations de droit privé et institutions de prévoyance, détenant une fortune globale de près de 50 milliards de francs, publie aujourd'hui son premier rapport annuel. Ce document rend compte d'un bilan positif pour l'année 2012.

La version intégrale du rapport annuel 2012 est disponible sur le site de l'ASFIP:
www.asfip-ge.ch/publications-et-communications/

Une indépendance matérielle, juridique et financière

Depuis le 1^{er} janvier 2012, suite à la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle adoptée par les Chambres fédérales le 19 mars 2010, une nouvelle entité a été créée sous le nom d'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP), qui est entièrement indépendante sur le plan matériel, juridique et financier. L'ASFIP a repris la gestion de ses ressources humaines, de sa comptabilité et de son informatique. L'ASFIP tient ses comptes en dehors du budget de l'Etat de Genève et s'autofinance entièrement par ses propres revenus.

Au-delà de la surveillance, un accompagnement en amont

La mission de surveillance requiert une plus grande professionnalisation et un soutien plus important aux entités surveillées. Pour ce faire, l'ASFIP dispose d'un personnel ayant les connaissances et l'expérience nécessaires pour soutenir par une approche dynamique et préventive les institutions de prévoyance et les fondations de droit privé dans leurs démarches administratives et légales. L'équipe est composée d'avocats, de juristes, d'experts-réviseur et de réviseurs agréés, d'une actuaire, et d'un responsable du contrôle interne et de la gestion des risques. Ces spécialistes offrent notamment un accompagnement aux institutions de prévoyance, aux fondations de droit privé et à tous les partenaires privés et publics, afin de faciliter les démarches et de réduire les coûts et le temps investi.

« Nous sommes ravis de constater que notre indépendance fonctionne et que nous pourrions poursuivre nos efforts ces prochaines années afin de renforcer nos échanges avec nos différents partenaires et d'offrir une plus grande écoute aux entités que nous surveillons. Au-delà de notre mission principale qui reste la surveillance, nous accordons beaucoup d'importance aux relations que nous entretenons avec ces organismes et tentons de leur apporter les meilleures prestations possibles et une relation de proximité. Nous sommes convaincus que la surveillance sera d'autant plus efficace que les entités surveillées auront été conseillées et accompagnées en amont », déclare Jean Pirrotta, Directeur de l'ASFIP.

A propos de l'ASFIP Genève

Créée le 1^{er} janvier 2012 suite à la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle, l'ASFIP, qui a son siège à Genève, a pour mission de surveiller, d'informer et d'accompagner les fondations de droit civil, les institutions de prévoyance et les institutions servant à la prévoyance. L'ASFIP est un établissement de droit public autonome, ce qui garantit une surveillance indépendante et de qualité, au service des entités surveillées. L'ASFIP surveille plus de 800 fondations de droit privé et institutions de prévoyance, détenant une fortune globale de près de 50 milliards de francs. L'ASFIP emploie 13 collaborateurs, dont des avocats, des juristes, des experts réviseurs, des réviseurs et des actuaires.

Plus d'informations sur l'ASFIP Genève :
www.asfip-ge.ch

Contact médias :
Jean Pirrotta
Directeur
+ 41 (0) 22 907 78 50
jean.pirrotta@asfip-ge.ch